

# Budget 2004 : les grandes orientations

Le conseil municipal a voté le 23 janvier dernier le budget pour l'année 2004. Le maître-mot pour cette nouvelle année budgétaire est la continuité, en ce qui concerne le respect des équilibres financiers et l'investissement contrôlé...  
Tour d'horizon sur les grandes lignes des objectifs 2004.



La préparation du budget est fondamentale pour une commune ; en effet, le budget est la traduction financière de toutes les actions de la municipalité, tant pour sa gestion quotidienne (on parle alors de "fonctionnement") que pour son action d'aménagement et d'équipement (investissement). Il est établi en recettes et dépenses. Une lecture attentive du budget permet de comprendre les grands choix de la municipalité. En ce qui concerne Ermont, depuis plusieurs années, le budget est marqué

par une volonté politique de maîtriser les dépenses de gestion. Grâce à ces efforts, menés par l'équipe municipale notamment depuis deux ans, les ratios d'épargne se sont améliorés en 2002 et surtout en 2003. Les deux dernières années plutôt axées sur le fonctionnement que sur l'investissement ont permis d'accroître de manière importante le désendettement de la commune (l'autofinancement peut ainsi passer de 852 236 € à 1 528 847 €. L'Etat ayant prévu d'augmenter ses concours moins que l'inflation, la poursuite des objectifs de gestion sera associée à une augmentation de l'ordre de 2 % de la fiscalité. D'autre part, le transfert de compétences à la communauté d'agglomération Val-et-Forêt s'accompagnera budgétairement en 2004 d'un certain nombre de transfert de charges importantes, y compris en personnel (police municipale, transports collectifs, politique de la ville, stationnement...). Ces différents paramètres devraient accroître nos marges de manœuvre permettant de faire face à de grands projets. Dans cette perspective, le recours à l'emprunt sera minimisé afin

que fin 2005, le niveau d'endettement de la ville ne dépasse pas celui de 2001. Ainsi, malgré une conjoncture économique nationale globalement peu favorable, le budget 2004 connaît une augmentation globale de l'ordre de + 6 % par rapport à 2003 (fonctionnement : + 2,32 % ; investissement : + 15,48 %).

## Les priorités

Le budget 2004 a été construit sur une hiérarchie des priorités, afin d'utiliser au mieux la marge dégagée grâce à une gestion rigoureuse. En premier lieu, l'accent sera mis sur l'aide à l'habitat social (cf. dossier du magazine de janvier dernier). Par ailleurs, le secteur scolaire et périscolaire sera privilégié, aussi bien en terme d'entretien des bâtiments scolaires que de modernisation des équipements et notamment de l'informatique. Un gros effort sera également entrepris en matière d'entretien de la voirie et de l'éclairage public. Enfin, une série de grands travaux d'équipement sera réalisée à partir de 2004 (voir p.14). Le principe de la pluriannualité budgétaire sera systématiquement la règle en matière d'investissement.



# Pour mieux comprendre...

**La section de fonctionnement** correspond aux dépenses courantes permettant d'assurer la vie quotidienne des habitants et d'animer la commune en s'appuyant sur les équipements mis en place antérieurement et comptabilisés dans la section d'investissement.

Elle fixe aussi les recettes courantes dont peut disposer la commune et notamment les recettes fiscales.

Principales dépenses de fonctionnement : dépenses pour le fonctionnement des services (frais de personnel), subventions versées, impôts, taxes, intérêts des emprunts, dotations aux amortissements, provisions... Principales recettes de fonctionnement : loyers, revenus du domaine, recettes fiscales (impôts directs locaux), concours de l'Etat, dotations et participations, subventions reçues...

**La section d'investissement** correspond à des préoccupations d'aménagement du cadre communal, dont la mise en œuvre demande la réalisation de travaux qui peuvent s'étaler sur plusieurs années. Ce budget implique la mobilisation de ressources exceptionnelles pour faire face à des dépenses qui ne se renouvellent que rarement dans le temps : construction d'une école, d'une route, d'un stade...

Principales dépenses d'investissement : remboursement du capital de la dette, travaux neufs et grosses réparations, acquisitions de terrains, de bâtiments, d'équipements... Il comprend aussi des acquisitions (foncières ou en matériel).

Principales recettes d'investissement : subventions reçues, emprunts, autofinancement, FCTVA...



Le taux de la taxe professionnelle est voté depuis 2001 par la communauté d'agglomération Val-et-Forêt. Pour 2003, ce taux a été fixé à 16,41 %, celui de 2004 sera voté en mars prochain.



Pour cette année 2004, le budget s'équilibre à 42 494 110 € soit 29 242 410 € en fonctionnement et 13 251 700 € en investissement. Ce qui représente par rapport au budget 2003 une augmentation de 6,09 %.

## Les budgets annexes

**Les budgets annexes** ont pour objet de présenter les prévisions budgétaires des services ayant une organisation autonome. Le budget de la commune comporte deux budgets annexes qu'il faut ajouter au budget principal : celui des théâtres et celui de l'assainissement.

Le budget annexe des théâtres s'équilibre à 975 490 €, soit 945 890 € en fonctionnement et 29 600 € en investissement ; le budget annexe de l'assainissement s'équilibre à 1 290 000 €, soit 290 000 € en fonctionnement et 1 000 000 € en investissement.

## Tableau comparatif des impôts locaux 2003 (en %)

	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Eaubonne	13,41	18,33	33,95
Franconville	15,95	16,74	119,63
Saint Gratien	12,10	16,20	43,43
Saint Leu	16,53	18,71	96,20
Taverny	14,86	16,88	14,31
Ermont	13,52	15,98	77,28

## Budget 2004 :



### Les grandes dépenses

Chaque année, et dans le respect des équilibres budgétaires, un investissement lourd est programmé : en 2004, ce sera le gymnase Saint-Exupéry qui sera reconstruit. En 2005, ce sera le tour du nouveau commissariat, réimplanté au quartier des Arts.

Voici les projets 2004, en ce qui concerne les différents secteurs de la politique municipale.

⇒ **Education : le budget d'investissement dans les écoles augmente de 79 %.** Un programme spécifique de réhabilitation sera mené en 2004 pour 188 000 €. La deuxième priorité est la réfection d'étanchéité de l'école élémentaire Alphonse Daudet pour 291 000 €. Les efforts d'équipement en mobilier et matériel, y compris dans la restauration, seront accrus en 2004. Dans les écoles élémentaires, un contrat de location permettra d'équiper deux classes par école en matériel informatique et d'en assurer la maintenance.

⇒ **Logement :** un effort particulier sera opéré en 2004. Il s'agira d'une part d'un soutien à l'Office Public Communal d'HLM pour **acquérir une partie de la résidence des Chênes** déconventionnée par la Caisse des Dépôts, (SCIC Gestion) (cf. magazine de décembre 2003), et d'autre part pour la **réhabilitation du**

**centre-ville** (la communauté d'agglomération participant financièrement à la réhabilitation des Carreaux).

⇒ **Sports : 2004 sera l'année de reconstruction du gymnase Saint-Exupéry.** Le coût prévisionnel des travaux (hors maîtrise d'œuvre) est de 2 432 000 €. Il sera financé à 50% par le conseil général. Autres opérations : la **construction de tennis couverts au complexe sportif Marcellin Berthelot** pour 332 000 €, ainsi qu'un effort en ce qui concerne l'équipement de matériels sportifs et **des travaux de rénovation du gymnase Raoul Dautry** pour 69 500 €.

⇒ **Jeunesse et politique de la ville :** dans la lignée de la construction de l'espace François Rude en 2003, un **agrandissement est prévu au centre socio-culturel des Chênes** afin d'y accueillir les jeunes. Montant des travaux : 134 000 €. Par ailleurs, la **Maison de la Justice et du Droit de la Vallée de Montmorency sera aménagée** pour améliorer les conditions d'accueil. Enfin, les travaux de construction de l'espace multi-accueil Guérin Drouet débuteront en juin (cf. article p. 8).

⇒ **Commissariat de police :** le **programme de construction du nouveau commissariat devrait pouvoir démarrer fin 2004**, les travaux commenceront début 2005. Il a été prévu une première tranche de crédits de 680 000 €.

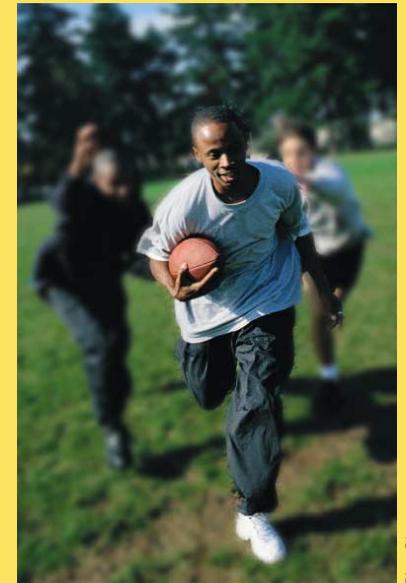
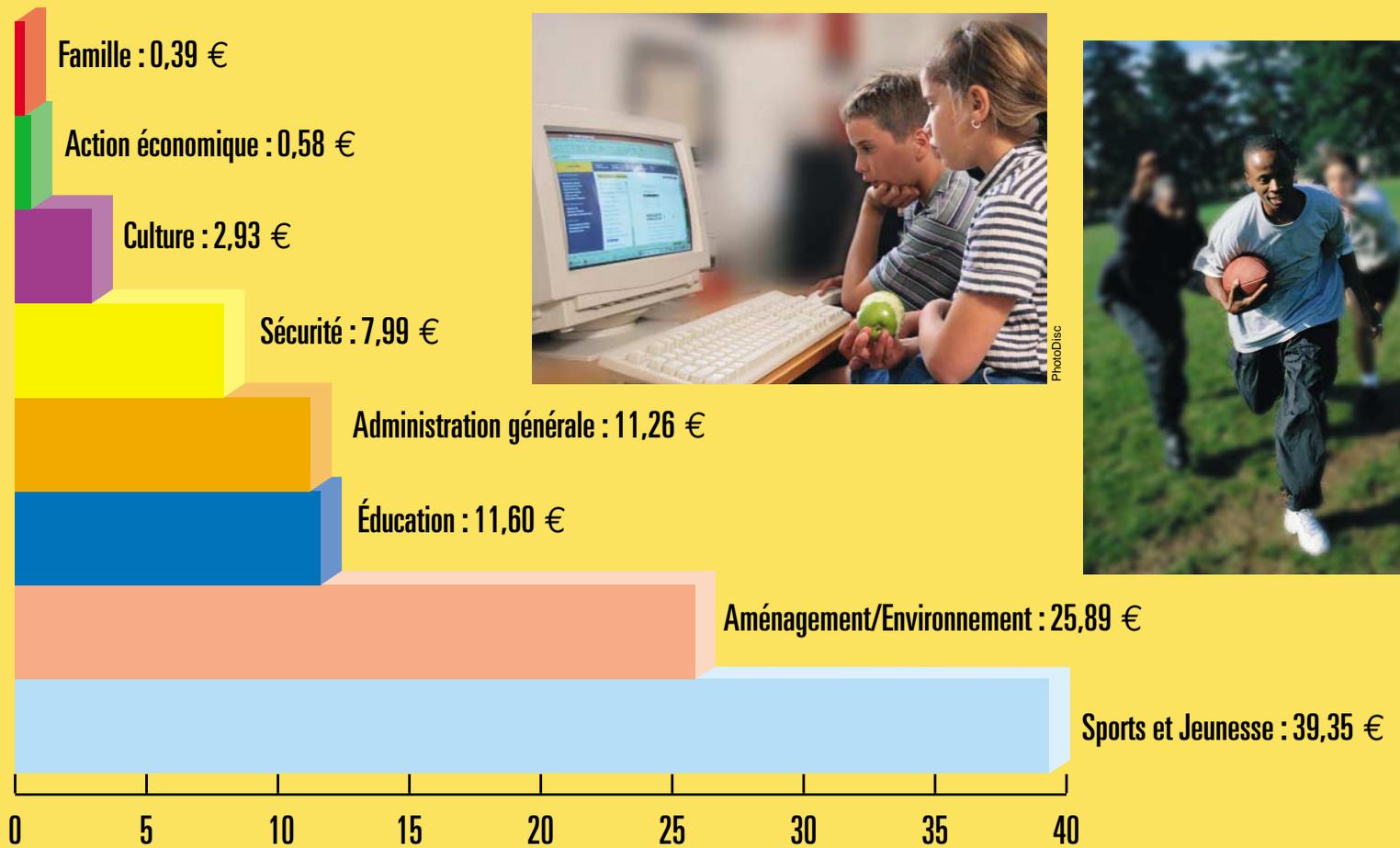
⇒ **Voirie-espaces verts :** en matière d'espaces verts, il est prévu la **suite de la réhabilitation du parc Beaulieu** (cf. magazine de janvier dernier) pour 336 200 €, une première tranche ayant été financée en 2003. En voirie, un programme pour **l'aménagement des abords du lycée Ferdinand Buisson** va être présenté au conseil général pour 155 000 €. **Des travaux seront réalisés dans les cimetières** pour 73 550 €.

⇒ **Eclairage public :** en 2004, les travaux prévus pour **l'entretien de l'éclairage public** seront au moins multipliés par deux afin de pouvoir remplacer un certain nombre de candélabres (montant : 113 000 €).

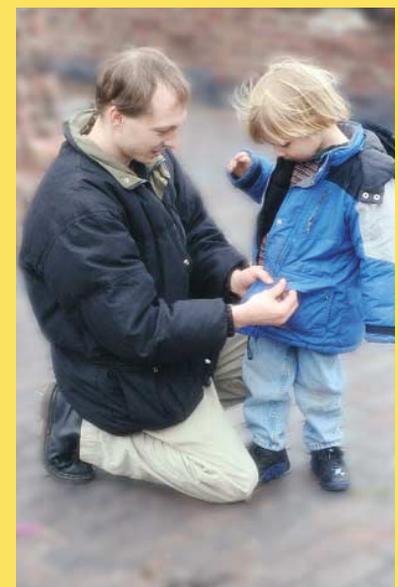
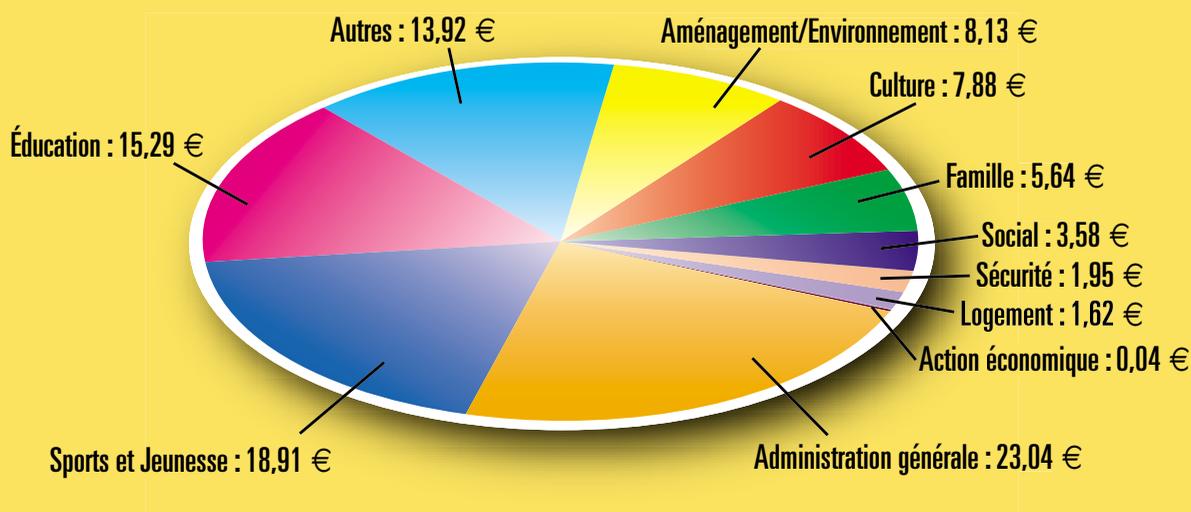
⇒ **Assainissement :** le diagnostic de l'état de l'ensemble des réseaux communaux mené en 2001 et 2002 prévoit un certain nombre de travaux de réfection. En 2004 comme en 2003, il est prévu 1 000 000 d'€ de **travaux sur les réseaux**, sans toutefois augmenter la redevance (0,22 €/m<sup>3</sup>).

⇒ **Bâtiments :** il s'agit essentiellement de la **mise en place de la première tranche de la construction du nouveau bâtiment administratif** qui accueillera les services de la ville à la place de l'annexe B. Le **marché Saint Flaive connaîtra des travaux de réfection** pour un montant de 49 400 €. Les **travaux de réfection dans les divers logements** gérés par la ville devraient doubler.

# Répartition des dépenses d'équipement pour 100 € en 2004



# Répartition par secteur des dépenses de fonctionnement pour 100 €



Pour financer l'ensemble des projets, les recettes réelles de la section fonctionnement proviennent : des contributions directes (35,14 %), des dotations (37,74 %), des produits des services délégués (1,04 %), des usagers et loyers (12,30 %) et des autres recettes (dont cessions) (13,78 %).

## Gestion

La politique financière d'une municipalité ne peut s'analyser que sur plusieurs années. En effet, une bonne gestion implique une vision pluriannuelle de l'évolution budgétaire. Établi dans un cadre annuel, le budget ne constitue qu'une tranche d'un ensemble plus vaste, d'un programme qui s'étale sur plusieurs années.